



Séance du lundi 25 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

Date d'affichage de la convocation : 19/03/2019

Membres en exercice
: 10

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq mars 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 8

Présents : Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

Votants: 9

Pour:
9

Représentés: Geneviève FOUCONNIER

Secrétaire de
séance:

Excusés: Guy CLARAC

MASSEY Laurence

Absents:

Objet: Délibération demande DETR pour équipements bureaux - DE_2019_014

La commune de Préneron a dédié un espace de travail à l'étage de la nouvelle mairie pour des télétravailleurs, composé de trois bureaux, sanitaires, espaces détente et coin repas. Un projet afin de revitaliser le centre bourg, contribuer au développement d'une économie locale vivante et réinventer du lien social.

Notre campagne de communication engagée sur plusieurs mois, à l'échelle locale et régionale pour promouvoir nos bureaux, n'a attiré aucun candidat.

Après un entretien avec un expert en télétravail, des bureaux « nus » ne correspondent pas au profil des utilisateurs qui se déplacent tout simplement avec un ordinateur portable.

Aussi, nous devons lancer une opération communication-marketing qui consiste à créer un espace de travail convivial et attractif. Pour ce faire, il est impératif d'investir sur des équipements sur mesure, à savoir :

Pour les bureaux : - Six tables de bureaux avec espace de rangement personnel, et six fauteuils.

- Une table de réunion et six chaises visiteurs.

- un porte-manteau, six corbeilles à papier, deux poubelles de cuisine et sanitaires, un sèche mains, trois horloges.

- trois séparations de cloisons.

Pour l'espace détente : - un ensemble bout de canapé, deux fauteuils et deux poufs.

Pour l'espace coin repas : - un ensemble table, quatre chaises et du petit matériel électroménager (fridaire, micro-ondes, cafetière, théière).

Monsieur le Maire soumet le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des achats	3 583.00 € HT
Dont :	
Subvention DETR 2019 (50%)	1 791.50 € HT
Autofinancement	1 791.50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de réaliser ces investissements.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2019,

ARRETE le plan prévisionnel de financement.

ATTESTE que le projet fera l'objet d'un commencement après octroi de la subvention.

MANDATE Monsieur le Maire à établir les dossiers de demande de subvention

A Madame la Préfète du Gers.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2019_007

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire : Guy Favarel

Date réception préfecture
et publication le 02/04/2019 .